

Image not found or type unknown



Offres gratuites de boissons alcoolisées

Par **Tificombo**, le **13/02/2012** à **09:27**

Bonjour,rnrnJe désirais savoir si la loi autorise à titre de gratification des offres sur les boissons alcoolisées dans les bars et les boîtes. En partenariat avec un bar nous voudrions proposer des "coupons" qui permettent à nos utilisateurs de commander la boisson de leur choix (bière, soft ou autres...) soit avec une réduction sur le tarif, soit gratuitement.rnrnMerci pour votre aide.